Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20251217-0068_2025-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°0068/2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 12 décembre 2025.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET, Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusés : Adrien BINOIST (donne pouvoir à Isabelle BREHELIN), Jean-Loïc JOUBIOUX (donne pouvoir à Jean-Luc GRANDIN).

Secrétaire de séance : Jean-Luc LE BOUQUIN.

OBJET : ADHESION 2026 A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine aide les propriétaires, notamment les collectivités, dans des projets de rénovation du patrimoine pour trouver des financements publics et privés. Le principal outil de la Fondation est la collecte de dons auprès du grand public. Elle peut également déployer son ingénierie financière pour trouver des financements complémentaires.

Pour obtenir l'appui de la Fondation du Patrimoine, il est nécessaire d'y adhérer.

L'adhésion pour une commune de moins de 500 habitants est de 100€/an.

Considérant l'actuelle collecte de dons pour l'église il est important de ré adhérer à La Fondation du Patrimoine.

Sur la collecte de dons actuelle dont l'objectif est fixé à 60 000€, il y a eu pour le moment 29 donateurs pour un montant de 7 610€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour une durée de 1 an pour un montant de 100€.

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

MAIRIE de BILLIO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN

Le secrétaire,
Jean-Luc LE BOUQUIN